

Extrait de procès-verbal

Commune de Champvent CONSEIL GENERAL	<u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS</u> Séance du 06 décembre 2016 Présidence de Mme Anja Skrivervik
---	---

Dans sa séance du 06 décembre 2016

LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

a

adopté le préavis municipal n°05/2016, sur le budget 2017 avec un déficit de produits de Fr. 24'346.61.- à l'unanimité (*exemplaire à disposition au greffe municipal*). L'approbation des Autorités Cantonales est réservée.

accepté l'article 1 du préavis municipal n°06/2016, approuvant les statuts de l'Association intercommunale pour la distribution d'eau potable Baulmes-Champvent-Vuiteboeuf, à l'unanimité, moins 1 opposition et 1 abstention.

accepté l'article 2 du préavis municipal n°06/2016, autorisant la Municipalité à signer tous les actes nécessaires à sa création. L'article 2 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

adopté le préavis municipal n°07/2016, fixant les indemnités de la Municipalité comme suit :

- | | |
|--|------------------------|
| 1. Syndic
accepté à l'unanimité | CHF 7'000.— par année |
| 2. Municipaux
accepté à l'unanimité | CHF 5'000.-- par année |
| 3. Tarif horaire-vacations
accepté à l'unanimité moins 1 abstention | CHF 25.— par heure |
| 4. Kilométrage
accepté à l'unanimité | CHF 0.60 par km |
| 5. Indemnité de remboursement, forfait annuel
accepté à l'unanimité | CHF 1'500.— par année |

Extrait de procès-verbal

2

adopté l'article 1 du préavis municipal n°08/2016, fixant le plafonds en matière d'emprunt à Fr. 6'000'000.-- à l'unanimité.

adopté l'article 2 du préavis municipal n°08/2016 fixant le plafond de risques pour cautionnement et autres engagements à Fr. 200'000.— à l'unanimité,

accepté le préavis municipal n°09/2016 fixant, pour la législature 2016-2021, à CHF 40'000 (quarante mille francs) au maximum par cas, le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, à l'unanimité .

accepté le préavis municipal n°10/2016 accordant à la Municipalité l'autorisation générale de statuer en matière de servitudes sur les propriétés communales, pour la législature 2016-2021 à l'unanimité.

accepté le préavis municipal n°11/2016 'accordant à la Municipalité l'autorisation générale de plaider, pour la législature 2016-2021 à l'unanimité.

accepté l'article 1 du préavis municipal n°12/2016 autorisant la Municipalité d'une manière générale et pour toute la durée de la législature 2016-2021, à procéder à des acquisitions et à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- (trente mille francs) par cas, charges éventuelles comprises à l'unanimité.

accepté l'article 2 du préavis municipal n°12/2016 autorisant la Municipalité de manière générale, et pour toute la durée de la législature 2016- 2021 à procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- (trente mille francs) montant qu'elle peut dégager en une seule ou plusieurs fois. Un crédit de CHF 30'000 (trente mille francs) lui est accordé à cet effet. à l'unanimité.

accepté l'article 3 du préavis municipal n°12/2016 autorisant la Municipalité de manière générale, et pour toute la durée de la législature 2016-2021 à procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.- (trente mille francs) par cas à l'unanimité.

La Présidente :

Mme Anja Skrivervik



La Secrétaire :

Stéphanie Gavin Pierrehumbert

